

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.24.011
portant sur la

**Demande de subvention au titre des dotations d'équipements des
territoires ruraux (DETR) / dotation de soutien à l'investissement
local (DSIL) dans le cadre du projet du Pôle Culturel du Carré Bel
Air à Ingré**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 en ce qu'elle autorise le Maire à demander, par délégation, à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions, de fonctionnement ou d'investissement, dans le domaine des travaux, des fournitures et des services, et sans limite de montant,

Vu les dotations DETR/DSIL pour 2024,

DECIDE

Article 1^{er} : La ville d'Ingré a décidé de procéder à la réhabilitation et la construction d'un pôle culturel. Dans la continuité de sa politique culturelle, la ville d'Ingré souhaite désormais élargir son offre culturelle par différents projets d'équipements publics au sein du Carré de Bel Air à savoir :

- La réalisation d'une médiathèque-ludothèque de conception de troisième lieu en remplacement de la bibliothèque municipale actuelle ;
- L'extension de la scène de la salle Brice FOUQUET dans l'espace culturel Lionel BOUTROUCHE, ainsi que l'adaptation des espaces techniques liés à cette extension.

La création de la médiathèque-ludothèque permettra de pouvoir pallier à notre bibliothèque actuelle trop petite au regard de la population actuelle, d'offrir un lieu convivial en plus de l'offre documentaire avec un jardin de lecture ouvert sur l'environnement, de proposer une salle d'animation à destination des scolaires, de proposer une ludothèque indépendante (sans jeux vidéo).

L'extension de la scène de la salle Brice FOUQUET permettra de pouvoir disposer d'un espace scénique plus important, l'actuel étant trop petit (18 x 5m) et contraignant la programmation. Ainsi, la scène devrait atteindre une surface de 220 m² et devraient être créés un dégagement de scène, deux loges, deux locaux pour rangement, un bureau atelier pour le régisseur et des locaux techniques. Des stockages techniques seront également adossés à la future extension.

La ville d'Ingré souhaite que les bâtiments et leurs extérieurs soient respectueux de l'environnement dans le respect des principes de l'éco-conduction et du bio climatisme. L'utilisation des matériaux et procédés à faible impact environnemental sur l'ensemble du projet sera privilégiée. Pour la construction neuve de la médiathèque-ludothèque, le maître d'ouvrage souhaite un bâtiment en structure bois et une isolation en matériaux biosourcés. Les filières en circuits courts devront être encouragées autant que possible. Des systèmes favorisant la biodiversité sur le site seront mis en œuvre. L'imperméabilisation du sol sera limitée et des systèmes de récupérateurs d'eau de pluie seront implantés.

Au-delà de la végétalisation généreuse du site, les constructions seront exemplaires quant à leur impact environnement et anticiperont le futur référentiel RE 2020 (démarche de conception passive, emploi de matériaux durables, sensibilité à la biodiversité). Le projet a été abordé selon la méthodologie du design thinking, c'est-à-dire que le futur usager est au cœur du projet.

Les études de ce projet se sont réalisées sur la période de février 2022 à janvier 2024 et les travaux devraient commencer à l'automne 2024 et s'achever en février 2026.

Cette décision annule et remplace la décision n°DC.23.043.

Article 2 : Le coût prévisionnel du projet est de 8 844 829 € hors taxes dont 7 072 086 € de dépenses relatives aux travaux et éligibles aux subventions DETR/DSIL. La demande de subvention porte sur un montant de 2 000 000 € soit 28% des dépenses éligibles (partie travaux).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| | Montant H.T. | % |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------|
| <u>DEPENSES :</u> | | |
| Etudes | 1 164 424,00 € | 13% |
| Travaux | 7 072 086,00 € | 80% |
| Mobilier, assurance dommage ouvrage, acquisitions d'ouvrages et jeux, 1% culturel | 608 319,00 € | 7% |
| Total dépenses : | 8 844 829,00 € | 100 % |
| <u>RESSOURCES :</u> | | |
| DRAC – DGD BIBLIOTHEQUE | 1 491 353,00 € | 17 % |
| DEPARTEMENT DU LOIRET (volet 2) | 395 000,00 € | 4% |
| REGION CENTRE-VAL DE LOIRE (CRST) | 200 000,00 € | 2% |
| PREFECTURE DU LOIRET (DETR/DSIL) | 2 000 000,00 € | 23% |
| Autofinancement : | 4 758 476,00 € | 54 % |
| Total des ressources : | 8 844 829,00 € | 100% |

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 5 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre Val de Loire.

A Ingré, le 6 février 2024



Le Maire,
Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Publié ou notifié-le : 6 février 2024

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètres de la transaction :

| | |
|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro de l'acte : | DC_24_011 |
| Objet : | Demande de subvention au titre des dotations d'équipements des territoires ruraux (DETR) / dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans le cadre du projet du pôle culturel du Carré Bel Air |
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Date de la décision : | 2024-02-06 00:00:00+01 |
| Nature de l'acte : | Actes réglementaires |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 7.5.1 - Demandes de subvention. |
| Identifiant unique : | 045-214501694-20240206-DC_24_011-AR |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|----------|
| Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20240206-DC_24_011-AR-1-1_0.xml | text/xml | 1.1 Ko |
| Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DC.24.011 - demande_sub_DSIL_ingré_pôle_culturel.pdf Nom métier : 99_AR-045-214501694-20240206-DC_24_011-AR-1-1_1.pdf | application/pdf | 321.1 Ko |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|------------------------------|------------------------------------|
| Posté | 6 février 2024 à 16h07min30s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 6 février 2024 à 16h08min06s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 6 février 2024 à 16h08min27s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 6 février 2024 à 16h08min42s | Reçu par le MI le 2024-02-06 |